



**MINISTÈRE  
DES GRANDS TRAVAUX,  
DE L'ÉQUIPEMENT,  
en charge des transports aériens,  
terrestres et maritimes**



**DIRECTION POLYNÉSISIENNE  
DES AFFAIRES MARITIMES**

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE SERVICES

**APPEL D'OFFRES OUVERT**  
AO 2025-01-MGT-DPAM

Développement informatique sur les  
projets « TE MITI » et « PAHI »

## Règlement de la consultation (RC)

Appel d'offres n°

2025-01-MGT-DPAM

Date d'envoi de la publicité

11 février 2025

Date limite de remise des plis

17 mars 2025 à 11 heure

(heure de Tahiti – Papeete)

Lieu de remise des offres

**Direction Polynésienne des Affaires Maritimes**

Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete

Tel : + (689) 40.54.45.00 - Fax : + (689) 40.54.45.04

Ou par voie postale :

**Direction Polynésienne des Affaires Maritimes**

BP.9005 – 98716 – Pirae – Tahiti – Polynésie française

## SOMMAIRE

<b>01. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC</b> .....	3
01.01. Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public : .....	3
01.02. Nom et coordonnées de l'organisme acheteur : .....	3
01.03. Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : 3	
<b>02. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES</b> .....	3
02.01. Intitulé du marché.....	3
02.02. Objet du marché.....	3
02.03. Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché.....	4
02.04. Type de marché de prestation de services.....	4
02.05. Lieu d'exécution.....	4
02.06. Variantes.....	4
02.07. Allotissement.....	4
02.08. Forme du marché .....	4
02.09. Sous-traitance.....	4
<b>03. PROCEDURE DE PASSATION</b> .....	5
<b>04. DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION</b> .....	5
<b>05. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE</b> .....	5
05.01. Garanties exigées. ....	5
05.02. Modalités essentielles de financement et de paiement. ....	5
05.03. Forme de groupement.....	5
05.04. Groupements et candidatures individuelles.....	5
05.05. Langue .....	5
<b>06. CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS</b> .....	5
06.01. Pièces relatives à la candidature.....	5
06.02. Pièces relatives à l'offre .....	6
06.03. Présentation d'un sous-traitant .....	7
<b>07. REGULARISATION DES CANDIDATURES</b> .....	7
<b>08. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE</b> .....	7
08.01. Examen des offres.....	7
08.02. Conditions de jugement des offres. ....	8
<b>09. DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	9
<b>10. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	9
<b>11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b> .....	9
<b>12. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES</b> .....	9
<b>13. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS</b> .....	10
<b>14. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</b> .....	10

## 01. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC

### 01.01. Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public :

La Polynésie française.

### 01.02. Nom et coordonnées de l'organisme acheteur :

Direction de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes Polynésiennes  
Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete  
Adresse postale : BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – Polynésie française  
Tel : + (689) 40.54.45.00  
Fax : + (689) 40.54.45.04  
Courriel : [accueil.dpam@administration.gov.pf](mailto:accueil.dpam@administration.gov.pf)

### 01.03. Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :

Le Ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes  
Bâtiment administratif A 2 – 5<sup>ème</sup> étage  
Rue du Commandant Destremeau - Papeete  
Adresse postale : B.P. 2551 - 98713 PAPEETE - TAHITI - Polynésie française  
Téléphone : (689) 40 46 80 19  
Fax : (689) 40 48 37 92  
Courriel : secretariat.mgt@gouvernement.pf

## 02. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Objet du contrat	Développement informatique sur les projets « TE MITI » et « PAHI »
Acheteur public	Ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes
Type de contrat	Marché à bons de commande de prestations de services
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Ile de Tahiti
Délai	12 Mois
Pénalités de retard	Point 17 du CCAP AO 2025-01-MGT-DPAM
Variation des prix	Fermes actualisables, formule $P = P_0 \times I1/I0$
Nature des prix	Prix unitaires
Modalités de financement	Budget de la Polynésie française - DPAM

### 02.01. Intitulé du marché.

Marché AO n° 2025-01-MGT-DPAM : Développement informatique sur les projets « TE MITI » et « PAHI ».

### 02.02. Objet du marché.

Développement informatique pour deux projets de logiciels de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM) :

1. **TE MITI** : Téléservice destiné à la gestion et au suivi des « permis bateaux » (permis de conduire les navires de plaisance, option « permis côtier » et « permis hauturier »). Ce service permettra de simplifier et dématérialiser les démarches des usagers, mais également de moderniser les examens pour la délivrance du permis « plaisance ».

2. **PAHI** : Logiciel de gestion des navires immatriculés en Polynésie française.

Ces deux projets visent à améliorer l'efficacité du service public dans le domaine maritime et à moderniser les outils numériques de la DPAM.

#### 02.03. Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché.

Marché public de prestations de services.

#### 02.04. Type de marché de prestation de services.

Service de programmation de logiciel d'application (CPV : 72212900-8).

#### 02.05. Lieu d'exécution.

Les prestations se feront à la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes ou dans les locaux du prestataire.

#### 02.06. Variantes.

Il n'est pas prévu de variantes.

#### 02.07. Allotissement.

Le marché comporte deux lots :

- **Lot 1** : prestations de programmation informatique sur les projets « TE MITI » et « PAHI » en framework ANGULAR, étant précisé qu'il est **souhaité** que le développeur ait des connaissances sur la technologie ODOO.

- **Lot 2** : prestations de programmation informatique sur les projets « TE MITI » et « PAHI » en langage PYTHON, et en protocole API REST avec le progiciel ODOO, étant précisé qu'il est **impératif** que le développeur ait des connaissances sur la technologie ODOO.

#### 02.08. Forme du marché

Les lots du présent marché sont passés en application de l'article LP. 221-4 du code polynésien des marchés publics.

Pour chaque lot, il s'agit d'un marché à bons de commande mono-attributaire, avec un maximum, par lot, de 20 UO\_Itération\_2S sur la durée initiale du marché.

#### 02.09. Sous-traitance

Le Titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché dont il est attributaire à condition d'avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation de chaque sous-traitant.

La sous-traitance totale est interdite.

Le Titulaire retenu présentera obligatoirement et préalablement tout sous-traitant à l'acceptation de l'acheteur tout au long de la réalisation de la prestation en se conformant expressément au présent article.

Pour toute déclaration de sous-traitance, la présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide du formulaire LC 4 « Déclaration de sous-traitance – Acceptation du sous-traitant » (au moment du dépôt de l'offre) ou du formulaire LC5 « Acte spécial de sous-traitance » (pour toute déclaration de sous-traitance après la notification du marché).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer avec détail la nature et le volume des prestations (et leur montant) des prestations dont la sous-traitance est envisagée, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution du marché.

### 03. PROCEDURE DE PASSATION

Marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert suivant les dispositions des articles LP 322-1 et suivants du code polynésien des marchés publics modifié.

### 04. DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification du marché.

Le marché est reconductible une (1) fois, à la date anniversaire de démarrage pour une période d'un an. La durée totale du marché ne pourra excéder deux (2) ans.

La reconduction est tacite.

Les prestations sont exécutées à la survenance du besoin par l'émission d'un bon de commande. Celui-ci précise le délai d'exécution des prestations commandées.

### 05. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

#### 05.01. Garanties exigées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie ou autre constitution de garantie ou caution.

#### 05.02. Modalités essentielles de financement et de paiement.

L'opération est financée sur le budget d'investissement de la Polynésie française.

Les règlements seront effectués conformément aux règles de la comptabilité publique.

#### 05.03. Forme de groupement.

En cas de groupement d'entreprises, seuls les groupements solidaires avec mandataire solidaire sont acceptés pour ce marché.

#### 05.04. Groupements et candidatures individuelles.

Un candidat ou une entreprise candidate ne peut présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements : les **candidatures concernées seront considérées comme irrecevables.**

#### 05.05. Langue

Tous les documents remis par le titulaire doivent être rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en langue française. Seuls les documents respectant cette consigne seront étudiés lors des analyses des candidatures et des offres.

### 06. CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIÈCES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Les candidatures et les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en franc pacifique (XPF).

#### 06.01. Pièces relatives à la candidature.

Quel que soit le nombre de lots auquel il soumissionne, le candidat ne produit les pièces de la candidature qu'une seule fois.

Le candidat remet au titre de sa candidature les documents suivants :

1	<b>Une lettre de candidature</b> : A cet effet, le candidat utilise le formulaire <b>LC1 – AO n° 2025-01-MGT-DPAM</b> joint au dossier de consultation ou le <b>formulaire LC1bis – AO n° 2025-01-MGT-DPAM</b> en cas de candidature groupée. Si le candidat répond pour plusieurs lots, une seule lettre de candidature est fournie dans le dossier du candidat.
2	<b>Une déclaration sur l'honneur</b> dûment datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article LP 233-1 du code polynésien des marchés publics. A cet effet, le candidat utilisera le <b>formulaire LC3 – AO n° 2025-01-MGT-DPAM</b> joint au dossier de consultation ou le formulaire.
3	<b>Une déclaration sur l'honneur justifiant l'habilitation de la personne physique d'engager le candidat</b> ou chaque groupe membre du groupement candidat qu'il représente, le cas échéant.

4	<b>L'attestation établie par la direction des impôts et des contributions publiques (DICP)</b> et la recette des impôts (ou équivalent si le candidat n'est pas établi en Polynésie française) justifiant, au 31 décembre 2024, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts exigibles.
5	<b>L'attestation établie par la direction générale des finances publiques - DGfip</b> (ou équivalent si le candidat n'est pas établi en Polynésie française) justifiant, au 31 décembre 2024, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations de paiement des impôts exigibles.
6	<b>Une attestation établie par la caisse de prévoyance sociale - CPS</b> (ou équivalent si le candidat n'est pas établi en Polynésie française) justifiant, au 31 décembre 2024, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles, prévues par les régimes des salariés, non-salariés, de solidarité de Polynésie française et le code du travail de la Polynésie française.
7	<b>Une déclaration</b> dûment datée et signée concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles à établir sur le document - <b>formulaire LC2 – AO n° 2025-01-MGT-DPAM</b> joint au présent DCE.
8	<b>Une déclaration</b> dûment datée et signée concernant les projets similaires objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles à établir sur le document - <b>formulaire LC2 – AO n° 2025-01-MGT-DPAM</b> joint au présent DCE. <b>Pour le lot n°2</b> : le candidat remet également la liste des prestations de développement informatique comportant la technologie ODOO réalisées par l'entreprise ou le candidat au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes précisant si les prestations ont été effectuées suivant les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin. Cette liste indique pour chaque référence le montant, la date, le destinataire public ou privé.
9	En cas de sous-traitance le dossier doit comprendre, outre les documents 2 à 8 demandés ci-dessus, également la demande d'acceptation du sous-traitant ( <b>LC 4 « Déclaration de sous-traitance – Acceptation du sous-traitant »</b> joint au dossier de consultation) établie pour chaque sous-traitant en un seul exemplaire, datée et signée par le candidat et le sous-traitant ainsi que formulaire <b>EC2 d'agrément du sous-traitant</b> (cf. 06.03 Présentation d'un sous-traitant)

**Dans le cas d'une candidature en groupement, chacun des membres du groupement doit fournir les pièces 2 à 8 (cf. ci-dessus) relatives à la candidature.**

#### 06.02. Pièces relatives à l'offre

Pour chacun des lots auxquels il soumissionne, le candidat remet au titre de son offre pour l'attribution de l'appel d'offre, les documents suivants :

1	<b><u>L'ACTE D'ENGAGEMENT</u></b> (pièce <b>EC1 – AO n° 2025-01-MGT-DPAM</b> joint au dossier de consultation) <b>du lot concerné</b> , établi en un seul exemplaire <b>original, daté et signé</b> par la personne habilitée à engager juridiquement le candidat. <b>ATTENTION</b> <b>L'attention du candidat est attirée sur le fait que la réglementation impose la signature en original de l'acte d'engagement au moment du dépôt de l'offre. A défaut l'offre est déclarée irrégulière et ne peut être régularisée, ce qui entraîne le rejet de l'offre.</b>
2	<b><u>LE BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE</u></b> (B.P.U.) (document <b>BPU – AO n° 2025-01-MGT-DPAM</b> - Lot n° X (où X = 1 ou 2) joint au dossier de consultation) du projet de marché, établi en un seul exemplaire <b>original, daté et signé</b> par <b>signé</b> par la personne habilitée à engager juridiquement le candidat. La structure du B.P.U. valant DQE ne doit pas être modifiée. <b>A défaut, l'offre sera déclarée irrégulière.</b>
3	<b><u>UN DOSSIER TECHNIQUE</u></b> - La synthèse et la reformulation de l'expression du besoin fonctionnel et technique ; - La composition de l'équipe de développement en termes de rôles clés (par UO) et du nombre moyen de membre pour chaque rôle afin d'atteindre les objectifs fonctionnels et techniques, ainsi que le calendrier associé; - La description des moyens humains (profils par rôle) dédiés au projet selon le modèle de présentation des profils présenté ci-après. En cas de certification professionnelle, une copie de ladite certification devra être jointe au modèle de présentation du profil concerné. - La présentation de la méthodologie proposée pour la mise en œuvre du projet, avec les différentes étapes et leurs objectifs; - L'organisation dans le suivi de projet ; - La présentation des outils et technologies utilisés dans le respect de la stack technique utilisée par l'acheteur public.

Tableau : Modèle de présentation des profils :	
<b>Séniorité du profil</b> : en année d'expérience	<b>Durée de présence dans l'entreprise</b>
<b>Diplômes</b> : ingénieur, Ecole de commerce, Universitaire, DUT, ...	
<b>Compétences pour le rôle pressenti pour le profil :</b> - Agilité : méthodes connues et utilisées - développement : langages, ... OU - Test OU - Autres : ergonomie , design, sécurité, BD, ...	
<b>Références pertinentes pour le rôle pressenti pour le profil :</b> - Référence 1 : Entreprise, durée de présence, missions, description des activités réalisées, phases du projet durant l'affectation - Référence 2 : ..... - Référence 3 : ..... - .....	
<b>Certifications ou formations liées au rôle pressenti pour le profil</b>	

#### 06.03. Présentation d'un sous-traitant

Si l'opérateur économique envisage, dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie des prestations, il fournit à l'acheteur public, pour chacun de ses sous-traitants :

- Une déclaration de sous-traitance, selon le modèle LC4 joint au DCE, dûment complétée et signée du candidat et du sous-traitant proposé ;
- Le formulaire EC2 d'agrément du sous-traitant joint au DCE, dûment complétée et signée du candidat et du sous-traitant proposé ;
- Les pièces de candidature mentionnées au 2 à 8 du dossier de candidature. (cf article 06.01)

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.

### 07. REGULARISATION DES CANDIDATURES

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sollicitées aux points 06.01 ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur public se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Toutefois, cette décision de l'acheteur public n'est qu'une possibilité qu'il n'est pas obligé de suivre, pouvant directement rejeter d'emblée toutes candidatures incomplètes vis-à-vis du point 06.01.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le délai de réponse pourra alors être très court pour compléter ces dossiers (à titre indicatif compris entre 2 et 7 jours calendaires).

Sauf mention contraire figurant dans la demande de régularisation, la demande devra être retournée par courrier, par e-mail contre accusé réception, ou remise en mains propres contre récépissé. L'absence de réponse ou la réception d'une réponse hors délai entraînera irrévocablement l'irrecevabilité de la candidature.

### 08. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

#### 08.01. Examen des offres.

La recevabilité d'une offre est conditionnée par :

- La production d'un dossier d'offre complet au regard des pièces réclamées au point 06.02 ;
- Le respect des exigences formulées dans le dossier de consultation ;
- Le respect de la législation et la réglementation en vigueur.

Les erreurs purement matérielles auront la possibilité d'être corrigées avant l'analyse et le classement définitif des offres selon les modalités ci-après :

- Les erreurs d'addition sur une ligne totale constatées dans l'acte d'engagement pourront être rectifiées, mais seulement si cela n'a aucune incidence sur le montant de chaque élément et ceci suite à une demande de précision ;

- Les erreurs grossières de virgule affectant les prix et dont nul ne doit pouvoir s'en prévaloir de bonne foi seront rectifiées et ceci suite à une demande de précision ;
- En cas d'incohérence entre les documents, seuls les montants indiqués à l'acte d'engagement primeront.

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, au sens de l'article LP 122-3 du code polynésien des marchés publics, ne seront pas classées et seront éliminées, sans qu'aucune régularisation ne soit possible. En particulier, sont des offres irrégulières, les offres dont le dossier technique est manquant ou incomplet au regard des items sollicités.

#### **08.02. Conditions de jugement des offres.**

L'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot est évaluée sur la base des critères pondérés suivants :

Pour les lots 1 et 2 :

<b>Critères</b>	<b>Pondération (en points) / 100 points</b>
<b>Critère 1 : Prix plafond</b> Ce critère sera jugé sur la base du montant du DQE	<b>30 points</b>
<b>Critère 2 : Valeur technique</b> Ce critère sera jugé sur la base des sous-critères suivants :	<b>70 points</b>
<i>Sous-critère 1 : Capacité à mobiliser des profils pertinents</i>	<i>20 points</i>
<i>Sous-critère 2 : Expériences passées similaires de l'équipe dédiée à l'exécution</i>	<i>20 points</i>
<i>Sous-critère 3 : Méthodologie et organisation</i>	<i>15 points</i>
<i>Sous-critère 4 : Compréhension du besoin</i>	<i>15 points</i>

#### Méthode de notation du critère prix plafond des prestations

La valeur financière de l'offre sera appréciée à partir du montant hors taxes du DQE indiqué par le candidat dans le bordereau des prix unitaires valant DQE (BPU valant DQE). L'offre la moins disante obtiendra la note de 30 points. Les autres offres seront notées par application de la formule suivante :

Note prix = (offre la moins disante / offre analysée) x 30

#### Méthode de notation de la valeur technique

Les sous-critères de la valeur technique seront appréciés sur la base des éléments d'information apportés par le candidat dans le cadre de son offre technique.

Ils seront notés de 0 à 5 avec les appréciations suivantes :

0 : l'offre n'apporte aucune réponse satisfaisante aux besoins exprimés

1 : l'offre apporte une faible réponse aux besoins exprimés

2 : l'offre apporte une réponse moyenne aux besoins exprimés

3 : l'offre apporte une bonne réponse aux besoins exprimés

4 : l'offre apporte une très bonne réponse aux besoins exprimés

5 : l'offre apporte une réponse parfaite aux besoins exprimés

La note obtenue pour les sous-critères 1 et 2 sera multipliée par quatre. La note obtenue pour les sous-critère 3 et 4 sera multipliée par trois.

Dans un deuxième temps, afin de conserver la pondération du critère valeur technique, la meilleure note sera portée automatiquement à la note maximale (70 points), et les notes des autres offres seront recalculées suivant la formule suivante :

Note « valeur technique » recalculée = (note valeur technique initiale/meilleure note technique initiale) x 70

La note totale retenue pour le classement est : Note prix + Note « valeur technique » recalculée.

En cas d'égalité de notes entre deux offres, le classement sera réalisé sur la base de la meilleure note obtenue sur le critère prix.

Les offres sont classées par ordre décroissant.

## **09. DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les dossiers comportant les candidatures et les offres sont remis au plus tard **le lundi 17 mars 2025 à 11 heures 00 (heure de Papeete)**.

## **10. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les dossiers comportant les candidatures et les offres sont sous simple enveloppe comportant les mentions suivantes :

**« Marché AO n° 2025-01-MGT-DPAM - Développement informatique pour le projet « TE MITI » et le projet « PAHI » »**

Candidature et offre de l'entreprise : (Nom de l'entreprise déposant une offre)

Cette enveloppe doit contenir le dossier de candidature et le dossier d'offre mentionnés au point 06 ci-dessus.

**Note importante** : l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre non conforme à ces conditions dans sa forme et son contenu sera refusée.

Ces dossiers sont à remettre au bureau d'accueil de la DPAM à l'adresse suivante :

**Direction Polynésienne des Affaires Maritimes  
Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete  
BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE**

Les dossiers devront être remis contre récépissé auprès de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes avant la date et l'heure indiquée au point 09 précédent ou, si elles sont envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal ou porteur spécial (par exemple FEDEX, DHL ou autre), devront l'être à cette même adresse, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limite fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

L'attention des candidats est donc attirée sur le fait qu'ils doivent transmettre leur candidature et leur offre par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception : soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par coursier spécial FEDEX ou DHL ou autre, soit par remise en mains propres.

## **11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats doivent faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite, par courrier postal ou courrier électronique à :

**Mme. Nicole BOUTEAU**  
**Direction Polynésienne des Affaires Maritimes**  
**Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete**  
**BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE**  
Courriel : [nicole.bouteau@administration.gov.pf](mailto:nicole.bouteau@administration.gov.pf)

Une réponse sera alors adressée dans un délai de 48 heures à toutes les entreprises ayant retiré un dossier de consultation des entreprises.

## **12. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré auprès de la :

**Direction Polynésienne des Affaires Maritimes**  
**Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete**  
**BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE**

Il peut également être sollicité par courriel auprès de la DPAM : [accueil.dpam@administration.gov.pf](mailto:accueil.dpam@administration.gov.pf) qui fera parvenir en retour le dossier sous forme électronique.

Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré ou sollicité par courriel jusqu'à la date et l'heure limites de remise des offres.

Les candidats sont invités à s'identifier lors du retrait du dossier de consultation des entreprises en indiquant a minima une adresse électronique valide. Ils pourront ainsi bénéficier de toutes les informations complémentaires éventuelles diffusées lors de la consultation.

Le représentant de l'acheteur public se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite pour la remise des candidatures et des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. L'acheteur public en informera par écrit les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité de traitement.

### **13. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS**

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete.  
Tél : (689) 40 50 90 25 ; Fax : (689) 40 45 17 24 ; Courriel : [greffe.ta-papeete@juradm.fr](mailto:greffe.ta-papeete@juradm.fr) ; Site Internet : <http://polynesie-française.tribunaladministratif.fr/>.

### **14. DELAI DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Le délai de validité des offres présentées par les candidats est fixé à 180 jours, décompté à compter de la date limite de réception des offres mentionnée au point 09 ci-dessus.

\*

\*\*\*\*\*

## ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Cette annexe est une check-list permettant aux candidats de vérifier la complétude de leur dossier

### Dossier de candidature

- Lettre de candidature (formulaire LC1 ou LC1bis)
- Capacités du candidat (formulaire LC2)
- Déclaration sur l'honneur (formulaire LC3) avec la mention manuscrite obligatoire « **Déclaration certifiée sincère et véritable** » signée en original
- Déclaration sur l'honneur de la capacité du signataire à engager l'opérateur économique avec la mention manuscrite obligatoire « **Déclaration certifiée sincère et véritable** » signée en original
- Demande d'acceptation du sous-traitant (formulaire LC4) si sous-traitance prévue
- Agrément des conditions de paiement du sous-traitant (formulaire EC2) si sous-traitance déclarée
- Attestations établies par la DICP, la DGFIP et la CPS/URSSAF pour l'année 2024
- Les candidats admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L 621-1 du code de commerce dans sa rédaction en vigueur en Polynésie française produisent à l'appui de leur candidature les pièces supplémentaires prévues à l'article A 233-6 du code polynésien des marchés publics
- Liste des services des 3 dernières années

### Dossier de l'offre

Pour chaque lot :

- Acte d'engagement (AE)
- Bordereau de prix unitaire (B.P.U.)
- Dossier technique (cf. point 06.02 - Pièces relatives à l'offre)